

Info.pl@ine

ZOOM SUR

N°166 – 27 juin 2007 – 3 pages

DECHAUMAGE

Quelle stratégie choisir en fonction de son type de sol ?

AGRO-METEO

Les épisodes pluvieux et orageux depuis la semaine dernière ne permettent pas un démarrage facile de la moisson. Ce temps perturbé prévu jusqu'à jeudi par Météo-France risque de dégrader la qualité des orges d'hiver-escourgeon, en particulier pour les parcelles fortement versées, et contribue à la verse des blés et orges de printemps. Des parcelles de colza sont aussi versées avec des siliques qui s'ouvrent. On note à nouveau des dégâts de grêle en particulier dans le Sud du département.

Seul avantage, ces conditions météo ne sont pas favorables aux pucerons dans les maïs.

ACTUALITES CULTURES

TOURNESOL (stade : apparition du bouton floral à début floraison)

✓ Phomopsis

Le risque pour cette maladie ne concerne que le sud du département, **sous une ligne reliant Nemours à Bray-sur-Seine**. Le SRPV de la région Centre qui suit un modèle de prévision de la maladie indique que les conditions sont favorables. Mais compte tenu des faibles attaques des années précédentes la quantité d'inoculum doit être faible.

➤ Seules les variétés sensibles GALLIX, MANITOU... et en limite de passage du tracteur et sous la ligne Nemours/Bray-sur-Seine pourraient justifier une protection. Ex : CORBEL, PUNCH CS.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

DECHAUMAGE

La culture suivante se gère dès la récolte. En effet, l'interculture est un moment privilégié pour réduire les adventices, faciliter l'évolution des résidus de récolte et détruire une partie des limaces. Le déchaumage est une opération intéressante, même dans les parcelles où une culture intermédiaire sera implantée.

Pour favoriser la dégradation des résidus végétaux, pailles et menues pailles doivent être bien broyées et bien réparties (par la moissonneuse batteuse) sur toute la surface. Il est aussi important qu'elles soient mélangées à la terre rapidement après la récolte (avant qu'elles ne se dessèchent de trop), avec un enfouissement superficiel. Un rebroyage est recommandé sur les parcelles ayant une quantité de paille importante.

Le déchaumage superficiel (5-10 cm) accompagné d'un rappuyage favorise aussi la levée des mauvaises herbes (faux-semis). Il doit donc être réalisé, rapidement après la moisson, alors que le sol est encore suffisamment humide.

Un nombre important de parcelles de céréales est sale cette année (vulpins, ray-grass, folle avoine) suite à des échecs de désherbage des racinaires.

➤ Profitez de la précocité de la moisson pour réaliser un faux-semis supplémentaire cette année, ce qui diminuera d'autant le stock de semences, en particulier de graminées.

➤ Que faire dans les parcelles à fortes populations de vivaces (chardons, liseron des champs...)?

Il est préférable de retarder le déchaumage sauf s'il faut à la fois gérer ces vivaces avec des graminées annuelles.

Dans un premier temps, laisser les repousses pour intervenir avec un herbicide. Puis attendre une dizaine de jours avant de réaliser un déchaumage avec un outil à dents afin d'éviter la multiplication des rhizomes.

✓ Période de déchaumage

Quel que soit le type de sol, un déchaumage **précoce et superficiel** est préconisé, sauf en système de semis direct ou de travail très superficiel (inférieur à 5 cm). Dans ce dernier cas, il est préférable de laisser évoluer les résidus avant de réaliser un ou plusieurs faux semis.

Si le déchaumage ne peut être réalisé suffisamment tôt, attendre environ un mois après la récolte pour le réaliser. L'évolution naturelle des pailles permet alors une meilleure efficacité des outils de déchaumage ou/et de broyage.

Pour les sols sableux, il est préférable de prévoir un déchaumage **très précoce**, c'est-à-dire immédiatement après la récolte, car ces sols ont tendance à sécher très vite.

✓ Profondeur de travail

Lorsque l'on réalise plusieurs passages, le premier doit être le plus **superficiel possible** (< 5 cm, voire 2 cm). Le second passage travaille le sol légèrement **plus profond** (4 à 5 cm au maximum supplémentaires). En cas de troisième passage, celui-ci peut être un **pseudo-labour**.

✓ Type d'outils utilisés

Privilégier les outils à dents dans tous les cas.

En cas d'utilisation des deux types d'outils (à disques et à dents), réserver l'outil à disques pour le premier passage. Dans le cas de l'utilisation exclusive d'outils à disques, conserver la même profondeur de travail lors du deuxième passage en biais : 5 à 8 cm maximum, pour éviter d'avoir des amas de résidus en fond de travail.

Dans les sols argileux favorables au développement des limaces, le déchaumage est un moyen de lutte efficace. Il doit être réalisé superficiellement (< 5 cm), et renouvelé pendant une période de temps sec et chaud. L'assèchement du sol et l'exposition au soleil favorisent la destruction des œufs de limaces.

Le tableau ci-après souligne les particularités de chaque type de sol en ce qui concerne le déchaumage.

Classes de sol	Outil	Nombre de passages possibles	Rappuyage	Destruction de limaces
Limons francs	Si disques, 2 passages croisés	plusieurs possibles		
Limons battants assez sains	Préférer un outil à dents à un outil à disques	1 passage avec un outil à dents ou 2 passages, le second avec outil à dents.		
Limons battants engorgés	Outil à dents sinon pas de déchaumage	1 seul		
Limons argileux vrais	Préférer un outil à dents à un outil à disques	plusieurs possibles	Derrière le 1 ^{er} passage	oui
Limons argileux	Préférer un outil à dents à un outil à disques	2 ou 3	Derrière le 1 ^{er} passage	oui
Limons argileux engorgés		1 à 2		
Argiles limoneuses		2		
Argiles engorgées		2		
Argilo-calcaires		2		
Limons calcaires	Outils à disques ou à dents (voir nb passages)	1 passage avec un outil à disques ou 2 passages : 1 avec un outil à disques et l'autre avec outil à dents.		
Sables calcaires	Préférer un outil à dents à un outil à disques	se limiter à 2		
Sables sains		plusieurs possibles		
Sables argileux & Argiles sableuses		2	Derrière le 1 ^{er} passage	oui
Sables limoneux & Limons sableux	Outil à dents sinon pas de déchaumage	1		

Source : Classification agronomique et comportementale des sols de Seine-et-Marne, CA77 – 2005

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RESPECTER LA SIGNALISATION DU MATERIEL AGRICOLE :

Pour les outils portés :

- A l'avant :** ne pas dépasser de plus de 4 mètres l'aplomb du tracteur.
- A l'arrière :** ne pas dépasser de plus de 7 mètres l'aplomb du tracteur.
- A l'avant et à l'arrière :** placer des panneaux blancs et rouges visibles des usagers à l'avant et à l'arrière du matériel porté.
- Latéralement :**
- placer 1 catadioptre et des panneaux à droite et à gauche si l'outil dépasse l'aplomb du tracteur de 1 à 4 mètres,
 - placer 2 catadioptres et 2 panneaux blancs et rouges de chaque côté si le dépassement est compris entre 4 et 7 mètres.

Pour les convois d'une largeur comprise entre 2,55 et 3,5 mètres :

- Outils à l'avant et à l'arrière :** placer des panneaux blancs et rouges à chaque coin du matériel (pour les outils portés ou traînés à l'avant et à l'arrière).
- Outils à l'arrière :**
- placer des panneaux blancs et rouges à chaque extrémité latérale (pour les outils portés ou traînés dépassant de 1 à 4 m),
 - placer des panneaux blancs et rouges au milieu du matériel à chaque extrémité latérale (pour les outils portés ou traînés dépassant de 4 à 7 m).
- Outils à l'avant :** placer des panneaux blancs et rouges à chaque extrémité latérale.

Attention : je peux rouler sans contrainte avec mon tracteur jumelé si la largeur est inférieure à 3,50 mètres. Pour les remorques équipées de basse pression, cette largeur limite est de 3 mètres.

Pour les convois d'une largeur comprise entre 3,5 et 4,5 mètres :

- avoir un véhicule d'accompagnement identifié par un panneau « convoi agricole », équipé d'un gyrophare visible à 50 mètres et avec ses feux de croisement allumés,
- placer un panneau « convoi agricole » sur le convoi agricole,
- équiper le convoi d'un gyrophare visible à 50 mètres et allumer ses feux de croisement,
- équiper le convoi agricole de catadioptres et de panneaux blancs et rouge comme expliquer ci-dessus.

VITESSE DE CIRCULATION :

- Largeur inférieure à 3,5 m :** vitesse maximale = 40 km/h pour les matériels réceptionnés par la DRIRE pour rouler à cette vitesse.
- Au-delà de 3,5 m de large :** vitesse maximale = 25 km/h.



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
*avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural*
Toutes rediffusion et reproduction interdites